https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-14-mars-2019-fixant-pour-lannee-2018-les-dotations-regionales-mentionnees-larticle-l-174-1-1-du-code-de-la-securite-sociale-les-dotations-regionales-de-financement-des-missions-dinter/
Arrêté du 14 mars 2019 fixant pour l'année 2018 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation prévues aux articles L. 162-22-13 et L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code
14/03/2019
L'arrêté fixe les montants régionaux des dotations annuelles MIGAC et les crédits transférables.